

Mandataire judiciaire : Anne LAGEAT

Interlocuteur : Maître Lorraine AUDA

N/REF. : LIQUIDATION JUDICIAIRE EARL DES COTEAUX
8842/MOB/AL/LA/AC

V/REF. :

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté votre intérêt pour le matériel d'exploitation dépendant de la liquidation judiciaire de l'EARL DES COTEAUX.

Je me permets donc de vous adresser :

- 1) l'inventaire du matériel
- 2) une note d'information sur la procédure à respecter pour **présenter une offre d'acquisition** d'un bien d'une entreprise en liquidation judiciaire
- 3) un modèle d'**attestation d'indépendance et de sincérité du prix** (à remplir et signer et joindre à l'offre)
- 4) un modèle d'**attestation de provenance des fonds** (à remplir et signer et joindre à l'offre sauf financement par prêt bancaire)

J'attire votre attention sur la nécessité de :

- déterminer précisément le **périmètre de l'offre**
- d'offrir un **prix sérieux** (conforme au marché) **et financé** par principe chèque de banque à remettre à l'étude en annexe de l'offre, voire accord de principe de financement bancaire)
- de joindre toutes pièces permettant d'**identifier la personne physique ou morale candidate** à l'acquisition des actifs compris dans l'offre, les documents extraits du registre des **bénéficiaires effectifs relatifs à ladite personne morale** et de mentionner une éventuelle faculté de substitution. Dans cette dernière hypothèse les documents ci-avant seront également nécessaires.

L'offre éventuelle devra m'être destinée par mail pour une plus grande rapidité de traitement.

Demeurant à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

P/o Maître Anne LAGEAT

VOUS SOUHAITEZ FORMULER UNE PROPOSITION D'ACQUISITION POUR UN ACTIF D'UNE ENTREPRISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Où trouver l'information ? (D. 286 et L. 642-22)

La publicité des actifs à céder est faite par les mandataires de justice sur internet www.eas.ajmj.fr et le cas échéant par voie de presse.

Quoi ?

Actifs corporels : immeubles et biens meubles

Actifs incorporels : marques, brevets, fichiers clients, fonds de commerce, activité, entreprise.

Qui ?

Les tiers peuvent formuler une proposition (L. 642-3 et L. 642-20 du Code de commerce ; D. 252.)

Principe : « Ni le débiteur, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale, ni les parents ou alliés jusqu'au 2ème degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure, ne peuvent acquérir directement ou par personne interposée des actifs d'une société faisant l'objet d'une procédure collective ».

Exception : dans le cas d'une exploitation agricole, seuls les contrôleurs ne peuvent pas se porter acquéreurs.

Quand ?

La proposition peut être formulée à tout moment.

Auprès de qui ?

La proposition doit être adressée au liquidateur.

Comment ?

L'offre doit être écrite ; elle doit préciser le périmètre de reprise en ventilant en fonction du prix offert pour les actifs incorporels, corporels et les stocks le cas échéant.

Elle doit être accompagnée

- d'un chèque de banque pour le montant total de l'offre (à confirmer avec les mandataires de justice).
- d'une déclaration d'indépendance et de sincérité du prix (voir modèle)

Il convient de prévoir le remboursement du dépôt de garantie (acquisition de fonds de commerce ou de droit au bail) et le règlement des honoraires du rédacteur d'actes.

Quelle procédure ?

En fonction des actifs concernés, la cession sera autorisée par ordonnance du juge-commissaire ou jugement du tribunal.

Selon le cas, il pourra s'agir d'une vente de gré à gré ou d'une vente aux enchères publiques.

DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE SINCERITE DU PRIX

DECLARATION A ANNEXER A L'OFFRE D'ACQUISITION

Le soussigné

.....

Agissant en qualité de

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Je précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Je déclare en outre me conformer aux dispositions de l'article L 642-3 du Code de Commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

Cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Fait à

Le

Signature

Joindre à la présente :

- *un extrait kbis et les statuts. si l'offre est faite par une personne morale*
- *une carte d'identité si l'offre est faite par une personne physique*

